



\* (artisans, commerçants, associations, ...)

### Inscription et achat de cartes tarifées au volume auprès du :

Service Environnement Déchets  
Communauté d'Agglomération Chauny Tergnier La Fère  
57 boulevard Gambetta  
02300 CHAUNY

Téléphone : 03 23 56 67 44      Mail : secretariat.dst@ctlf.fr

Service ouvert du lundi au vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-17h00 (fermé les week-ends et jours fériés)

### Pièces obligatoires à fournir pour l'ouverture du dossier :

- ⇒ Carte d'artisan ou extrait K-bis
- ⇒ Carte grise des véhicules utilisés pour le dépôt des déchets



*Remarques : les véhicules utilisés doivent avoir un P.T.A.C inférieur à 3,5 t*

**Attention : aucune carte ne sera fournie sans la présentation de ces documents**

### Prix des cartes selon type de véhicules :

Facturation Professionnels, associations	Tarif Cartes prépayées au passage
Petit véhicule utilitaire (P.V ≤ 1,3 t)	1 passage = 15 € 10 passages = 135 €
Véhicule type fourgon (1,3 t < P.V ≤ 2,1 t)	1 passage = 30 € 10 passages = 270 €
Gros véhicule (2,1 t < P.V)	1 passage = 40 € 10 passages = 360 €
Carte pour le Papier, Carton, mobilier et D3E*	Gratuites (à conserver)

**Remarque :** les remorques sont considérées comme un véhicule. Donc 1 remorque = 1 passage (voir condition de vente avec le service Déchets Ménagers)

### Paie ment :

- Par chèque : à l'ordre du Trésor Public
- En espèces : prévoir l'appoint

### Type de déchets acceptés :

- D.I.B, déchets verts, gravats, triés uniquement, les autres types de déchets seront refusés
- Papier, Carton, mobilier, métaux et D3E (assimilés ménagers): propres et triés par catégories (**acceptés gratuitement**)

### Conditions d'apport :

- Apport en semaine sur **déchèterie TERGNIER uniquement**
- Paiement des déchets avec la carte prépayée tarifée au volume (sauf papier et carton)



**Attention : aucun apport de déchets ne sera possible sans la présentation de la carte**



Ensemble modernisons la gestion des déchets !



# Charte de bonne conduite en déchèterie

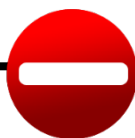


Chaque usager, professionnel ou particulier, doit respecter les règles de vie sur la déchèterie pour sa sécurité et celle d'autrui.

Voici les comportements à tenir :



- ✓ Respecter la signalisation et le code de la route
- ✓ Rester courtois avec le gardien et les autres usagers
- ✓ Respecter les consignes de tri (*en cas de doute, demander au gardien*)
- ✓ Nettoyer les dépôts tombés sur le quai lors du déchargement
- ✓ Remettre en place le matériel emprunté
- ✓ Respecter le règlement intérieur des déchèteries
- ✓ Veiller à ce que les enfants et les animaux restent en voiture



- Ne pas monter sur les ouvrages notamment les bavettes et garde-corps
- Ne pas descendre dans les bennes
- Ne pas fumer sur le site
- Ne rien déposer à l'extérieur de la déchèterie
- Ne pas récupérer de déchets ou d'objets
- Ne pas gêner la circulation, bloquer l'accès aux bennes

Fait le .../.../....  
A CHAUNY

Signature (précédée de la  
mention « Lu et approuvé »)



*Ensemble modernisons la gestion des déchets !*

